



## Prix Sadlier Stokes – Edition 2022/2023

### Ambassade d’Australie en France & Centre Sir John Monash

#### Contexte

Le prix Sadlier Stokes, organisé par l’ambassade d’Australie en France et le Centre Sir John Monash, a été créé par le gouvernement australien en 1989 pour rendre hommage aux hommes et femmes australiens en France lors de la Première Guerre mondiale et au courage extraordinaire du Lieutenant Clifford Sadlier et du Sergent Charlie Stokes lors de la bataille décisive de Villers-Bretonneux le 25 avril 1918.

#### Participants

L’ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et d’outre-mer (écoles primaires, collèges et lycées) peuvent participer et soumettre un projet. Le prix Sadlier Stokes est ouvert à toutes les disciplines enseignées : français et langues étrangères, sciences, arts, histoire et géographie, éducation civique, philosophie, technologie, informatique, etc.

#### Prix attribués

Les prix mentionnés ci-dessous seront attribués à un établissement scolaire de France métropolitaine ou d’outre-mer par catégorie (primaire, collège et lycée).

Le prix se compose d’un lot personnalisé fourni par le Centre Sir John Monash (SJMC) et d’une somme de 4 500 €, répartis entre les trois établissements scolaires gagnants :

- 1 500€, et 1 lot SJMC par élève, attribués à une école primaire,
- 1 500€, et 1 lot SJMC par élève, attribués à un collège,
- 1 500€, et 1 lot SJMC par élève, attribués à un lycée.

#### Critères de sélection

Le projet soumis peut être réalisé sous **toute forme de support pédagogique** : exposition, spectacle, poésie, nouvelle, jeu de piste, journal, projet numérique, etc.

#### 1. Modalités du projet

- ♦ Le projet doit avoir un lien avec la participation de l’Australie à la Première Guerre mondiale.
- ♦ Le projet doit être réalisé dans l’année scolaire en 2022/2023.
- ♦ Le dossier de présentation du projet devra être soumis complet et dûment rempli au plus tard le **vendredi 27 janvier 2023**.



## 2. Critères

- ♦ La qualité du projet réalisé.
- ♦ L'originalité du projet.
- ♦ Le degré d'implication des élèves dans la création et la mise en œuvre du projet.
- ♦ La capacité du projet à être partagé au-delà de la classe et sensibiliser un plus grand nombre.
- ♦ Les objectifs pédagogiques atteints et la méthode d'enseignement choisie.

## 3. Présentation

- ♦ En plus de la qualité du projet fini, la qualité du dossier de présentation du projet constituera un critère de sélection. Toutes les sections du formulaire doivent être remplies. Si nécessaire, des pages supplémentaires peuvent être ajoutées.
- ♦ Tout support permettant de mettre en valeur le projet sera pris en compte dans l'évaluation. C'est pourquoi les candidats sont invités à transmettre au Centre Sir John Monash tout support qu'ils jugent utile pour appuyer leur candidature (au format électronique ou par courrier) au plus tard le vendredi 28 janvier 2022 : dossier papier, images ou photos, vidéos, etc.

### Procédure de candidature et de sélection

1. Le dossier de présentation du projet doit impérativement être envoyé au plus tard **le vendredi 27 janvier 2023** :
  - ♦ **par courrier électronique** à [info@sjmc.gov.au](mailto:info@sjmc.gov.au) et/ou
  - ♦ **par courrier** au Centre Sir John Monash , BP 40096, 80800 FOUILLOY France (cachet de la poste faisant foi).
2. Les dossiers de présentation des projets seront examinés par un jury constitué de membres de l'ambassade d'Australie et du Centre Sir John Monash. Celui-ci pourra consulter le directeur de l'établissement, et pourra également interroger l'établissement candidat sur le contenu de sa demande si cela est jugé nécessaire. Les recommandations du jury seront soumises à l'ambassadrice d'Australie en France, qui prendra la décision finale. Les lauréats seront prévenus par téléphone au plus tard le 27 février 2023 et un courrier leur sera envoyé, confirmant l'attribution du prix.
3. Les détails de la cérémonie de remise de prix vous seront communiqués au cours du mois de mars 2023.



## Modalités d'attribution

1. Les bénéficiaires du prix s'engagent à citer l'ambassade d'Australie en France comme organisme leur ayant octroyé ces fonds. Les candidats s'engagent à être disponibles pour des entretiens ou pour toute publicité qui pourra être faite autour de leurs projets.
2. Les bénéficiaires du prix devront envoyer au Centre Sir John Monash un rapport écrit détaillant comment les fonds ont été utilisés au bénéfice de l'école avant le 30 juillet 2023 : [info@sjmc.gov.au](mailto:info@sjmc.gov.au). Dans le cas où les fonds ne pourraient pas être dépensés avant cette date, les bénéficiaires devront en prévenir au plus tôt le Centre pour en expliquer la raison et s'accorder sur la nouvelle date de remise du rapport.